

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES

AIMPGPS

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Association intercommunale pour
l'épuration des eaux du Moyen Pays de Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS)
tenue le mardi 11 juin 2019, à 20.00 heures,
au Café du Lion d'Or à Le Châtelard-près-Romont**

Sont présents :	le président	:	M.	Willy Schorderet
	la secrétaire	:	Mme	Céline Castella
	les membres du comité	:	MM.	Daniel Bard, Président Christian Pittet, Vice-président Emmanuel Jaquier Charles Bailat Luc Bardet
	les délégués des communes	:		
	- Billens-Hennens		M.	Serge Pichonnat
	- Le Châtelard		M.	Christophe Etienne
	- Grangettes		M.	Marc Raboud
	- Romont		M.	Emmanuel Bussard
	- Sâles		M.	Stéphane Baechler
	- Siviriez		M.	Paul Maillard
	- Vuisternens-dt-Romont		M.	Raymond Menoud
	le représentant de la PA Drognens	:	M.	Philippe Nicolet
	l'exploitant de la STEP	:	M.	Jérôme Bourqui
	le représentant de la presse	:	M.	Ayer, « La Feuille Fribourgeoise »
	Sont excusés	:	M.	Dominique Butty, syndic de Romont M. Patrice Borcard, préfet de la Gruyère M. Jonathan Dorthe, représentant du SEn M. René Gobet, commune Siviriez M. Jean-Denis Cornu, commune Romont M. Marc Menoud, commune Romont M. Cyrille Wicht, commune Vuisternens-dt-Romont M. Daniel Droux, commune Mézières

M. le président Willy Schorderet salue chacune et chacun et leur souhaite la bienvenue à cette assemblée de l'AIMPGPS. Il souhaite aussi la bienvenue à M. Nicolet, représentant de la PA de Drognens, à M. Ayer de la Feuille Fribourgeoise et salue de manière particulière le nouveau chef d'exploitation de la STEP, M. Bourqui.

Il excuse MM. Patrice Borcard, préfet de la Gruyère, Dominique Butty, commune de Romont, Jonathan Dorthe, représentant du SEn, René Gobet commune Siviriez, Jean-Denis Cornu et Marc Menoud, commune de Romont, Cyrille Wicht, commune de Vuisternens-dt-Romont et Daniel Droux, commune de Mézières.

M. Willy Schorderet demande s'il y a des remarques par rapport à la convocation et l'ordre du jour. Aucune remarque.

M. Raymond Menoud de la Commune de Vuisternens est nommé scrutateur.

1. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

M. Willy Schorderet déclare l'assemblée valablement constituée, en présence de 7 délégués sur les 13 convoqués (14 voix), 7 communes étant ainsi représentées sur les 8 communes membres de l'association. La majorité sera à 7 voix.

L'ordre du jour figurant sur la convocation du 22 mai 2019 est le suivant :

1. Constitution de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 6 novembre 2018
(le procès-verbal vous a été adressé en date du 12 novembre 2018)
3. Comptes 2018
4. Rapport du président
5. Rapport d'exploitation
6. Divers

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 6 NOVEMBRE 2018

Ce procès-verbal adressé à chaque membre en date du 12 novembre 2018 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité sans contre-épreuve ni abstention, avec un remerciement à la secrétaire.

3. COMPTES 2018

M. Daniel Bard donne quelques explications relatives aux comptes. Les charges d'exploitation, de l'année 2018, se sont élevées à Fr. 1'247'779.52 (2017 : Fr. 1'320'249.92) ; au budget, ces frais étaient estimés à Fr. 1'462'200.-. L'économie de charges par rapport au budget est de Fr. 214'420.48. Les principaux postes qui sont inférieurs au budget sont la consommation électrique (env. Fr. 23'000.-), l'évacuation des boues (env. Fr. 33'000.-). Ces deux points se retrouvent pratiquement chaque année. La position liée à l'entretien des bâtiments est inférieure au budget d'env. Fr. 7'000.-, celle des machines par contre est env. Fr. 27'000.- supérieure au budget et celle des collecteurs inférieure d'env. Fr. 10'000.-. A relever aussi qu'au niveau des produits, nous avons reçu Fr. 57'984.58 au titre de vente de l'énergie par nos installations à Swissgrid. Cela est inférieur au budget d'env. Fr. 2'000.- ; par contre pratiquement équivalent aux valeurs des années précédentes. Pour la position 71.315.01 pour le renouvellement de l'installation de la biologie d'une valeur de Fr. 53'221.50, soit env. Fr. 1'800.- de moins que le budget. L'installation de désintégration des boues digérées s'est élevée à Fr. 71'498.45 vis-à-vis d'un montant de Fr. 75'000.- selon le budget.

Au niveau du personnel temporaire, Fr. 12'681.48 ont été dépensés alors que nous avons uniquement Fr. 3'000.- au budget. Ceci est dû à la contribution honorée auprès de la Corporation forestière et à l'engagement d'une personne temporaire pour pallier à l'absence d'un collaborateur en congé maladie. Par contre, nous avons reçu une indemnisation de l'assurance, position 71.436.03, de Fr. 19'440.- pour 2018.

Rien n'a été dépensé au titre de développement des études avant-projet STEP, alors qu'au budget, nous avons mentionné, comme en 2016 et 17, une somme de Fr. 60'000.-.

M. Willy Schorderet fait part à l'assemblée du rapport de l'organe de contrôle daté du 5 juin 2019, établi par la Fiduciaire Marc Gobet SA, M. Gobet. Aucune question n'étant soulevée, il recommande à l'assemblée d'approuver ces comptes 2018.

DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention à l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes 2018.

M. Willy Schorderet remercie les délégués pour leur confiance ainsi que la caissière pour le travail fourni.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Daniel Bard donne lecture du rapport du comité qui est annexé au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

M. Willy Schorderet remercie le président du comité pour son rapport et les précisions qui ont été données. Il demande aux délégués de profiter de poser leurs questions éventuelles. Il n'y en a pas mais **M. Willy Schorderet** leur rappelle qu'ils peuvent encore en poser au point des divers.

5. RAPPORT D'EXPLOITATION

M. Jérôme Bourqui commente le rapport d'exploitation.

M. Willy Schorderet remercie M. Bourqui et rappelle que le rapport peut être consulté plus longuement sur le site internet de l'AIMPGPS, contient des graphiques intéressants à parcourir.

6. DIVERS

M. Willy Schorderet ouvre la discussion. Du côté du comité, **M. Daniel Bard** revient sur le départ de notre chef d'exploitation, M. Marc-André Périsset. Pour y remédier, le comité a convenu d'une montée dans la hiérarchie des collaborateurs restants et la mise au concours d'un poste pour un nouveau collaborateur. Entrée des dossiers, pré-tri et choix sont en cours. En attendant, on poursuit notre bonne collaboration avec la société AIDCOM (qu'on peut qualifier « d'aide commune »). Pour l'anecdote, durant la semaine précédant l'assemblée, deux collaborateurs de la STEP étaient en formation, la personne attitrée d'AIDCOM était absente et la société a donc mis un autre collaborateur à disposition. Bien entendu cela a un coût mais lorsqu'on est en situation difficile, il faut pouvoir y remédier et le comité peut se féliciter d'avoir fait appel aux bonnes personnes.

M. Paul Maillard revient sur le futur de ce bassin versant et quant aux frais que les communes devront assumer ? La question avait déjà été posée ; en sait-on plus par rapport à ça ?

M. Willy Schorderet revient sur l'idée de la constitution de ce bassin versant, des questions à se poser avec le comité et représentant du SEn et de la planification à moyen terme. Le point qui reste toujours flou est celui du financement. Le financement est différent d'une association à l'autre. Nous avons aussi des associations seules ; devons-nous partir sur le même financement qu'elles dans le cadre des statuts ou par rapport aux équivalents habitants ? Il conclue en disant que nous n'en savons pas plus pour l'instant.

M. Emmanuel Jaquier revient sur l'ABVGN et le PGEE pas encore adoptés par le canton. Quel est le pouvoir du préfet pour pousser les services de l'état à avancer dans ces dossiers ? **M. Willy Schorderet** répond qu'au niveau des lois, ce n'est pas au préfet de relancer mais il reprendra volontiers contact avec le service concerné pour ne pas que ça reste sans fin.

Petite remarque de **M. Emmanuel Bussard**, si personne n'y voit d'objection, pourquoi pas seules les communes recevraient les convocations aux assemblées ? Les délégués les reçoivent encore chacun personnellement, par courrier à la maison. Pourrait-on simplifier ces envois (convocations - procès-verbaux) sous forme de courriels ?

M. Willy Schorderet le remercie pour cette proposition. Cela nécessite une modification des statuts (pour l'envoi par courriel) mais le comité regardera pour le faire.

M. Christophe Etienne prend la parole pour informer l'assemblée que la Commune du Châtelard offre volontiers un verre et une petite agape pour poursuivre la soirée.

La parole n'étant plus demandée, **M. Willy Schorderet** remercie le président et son comité. Malgré la routine, il y a un gros travail de gestion, le comité doit rester proactif et doit faire face aux nouvelles exigences tout en préservant l'intérêt des communes. Ce sera long pour changer les choses car il y a d'importants défis. Il profite aussi pour remercier le personnel d'exploitation qui, plutôt que de se plaindre du départ de M. Périsset, a su voir les opportunités. **M. Willy Schorderet** termine en faisant référence à la remarque de M. Bourqui dans son rapport d'exploitation quant à l'infériorité de 10% du taux de pluviométrie par rapport à 2017. Ce dernier pourra sûrement dire le contraire l'année prochaine...

M. Willy Schorderet remercie aussi les délégués pour leur participation et lève l'assemblée.

Il est 20.45.

Le Président
Willy Schorderet

La secrétaire
Céline Castella

Romont, le 13 juin 2019

Annexe : Rapport du comité

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES**

AIMPGPS

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 11 JUIN 2019
RAPPORT DU COMITÉ**

Monsieur le Préfet,
Madame et Messieurs,

J'ai le plaisir d'aborder ce tractandum en vous présentant le 49^{ème} rapport d'activité du comité de l'AIMPGPS.

Comme d'accoutumée, si les assemblées des délégués de l'AIMPGPS se poursuivent au fil des années à raison de deux par an pour les comptes et budgets, nos séances de comité de direction s'y intercalent au rythme d'environ toutes les trois à cinq semaines, selon les nécessités.

1. LES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Comme toujours, je vais vous informer sur nos activités ainsi que sur le fonctionnement de nos installations et équipements. Les investissements pour la mise en place de l'épuration de notre région sont bouclés. Aujourd'hui, il s'agit de les maintenir dans leur meilleur état de fonctionnement et surtout de garantir leur pérennité pour le futur. Cela fait maintenant donc depuis plusieurs mois que des réflexions ont lieu vis-à-vis du développement à apporter pour leurs maintiens et renouvellements.

Depuis notre dernière assemblée des délégués du 6 novembre 2018 et ceci comme depuis plusieurs années, nos activités se focalisent uniquement au niveau de la gestion des affaires courantes de l'association basées notamment sur un fonctionnement des meilleurs des équipements en place. L'établissement des comptes 2018, le bouclage final des études du PGEE, l'aspect organisation – personnel d'exploitation et l'analyse d'une régionalisation de l'épuration des eaux nous ont focalisés le plus souvent lors de nos séances de comité.

Lors de notre précédente assemblée des délégués, nous vous avons signalé que la vis de relevage no 2 située à l'entrée de la STEP était fissurée. Elle a donc été démontée par notre personnel et après examen détaillé par son fournisseur, une réparation n'était pas possible et son remplacement par une vis plus performante au niveau capacité et débit à transiter a été décidé. Ces travaux ont été réalisés en collaboration avec le personnel d'exploitation dans les mois de décembre 2018 et janvier 2019. Le coût final de ce remplacement s'est soldé par une dépense de l'ordre de Fr. 90'000.- dont près de Fr. 22'000.- de prestations de notre personnel au titre d'heures de travail. A relever que considérant que nous avons un excellent suivi de l'entretien de nos installations par les biais des protocoles de services, notre assurance a participé au titre de bris de machines pour Fr. 52'975.-. Finalement, cette opération de renouvellement ne nous a donc pas été trop onéreuse.

Les difficultés de santé d'un de nos collaborateurs ont nécessité de réorganiser le travail courant de l'exploitation, comme annoncé lors de notre assemblée précédente. Ainsi, depuis le mois de novembre, nous nous sommes astreints les services d'un employé œuvrant précédemment auprès de l'édilité de la commune de Romont, à raison de 50%, ceci essentiellement pour les tâches quotidiennes d'entretien courant, nettoyages et divers prélèvements. Comme cette situation perdurait et que les services de piquets devaient être assurés, une recherche de solutions pour soulager aussi le personnel en place s'est poursuivie et trouvée par le biais d'une collaboration avec la société AIDCOM, basée à Avenches. Celle-ci assure notamment l'entretien et l'exploitation de certains réseaux d'eau potable et aussi de stations d'épuration. Dès lors depuis le début du mois de février 2019, une personne de cette société a été attribuée à notre association afin de pallier à nos soucis. Elle a été intégrée rapidement à l'équipe en place et a pu assurer ainsi aussi le service de piquet.

Le 26 février 2019, une séance extraordinaire de comité de direction a été organisée. En effet, M. Marc-André Périsset, notre responsable d'exploitation depuis 2010, nous a informés qu'il allait nous remettre sa démission de chef d'exploitation et quitter notre association à fin mai 2019 pour donner une nouvelle direction à sa carrière professionnelle. Sur cette base, diverses options ont été analysées par notre comité, qui finalement, a pris l'option de lancer un appel de candidatures pour la recherche d'un poste de collaborateur à l'exploitation de nos installations. Les candidatures sont rentrées dernièrement et vont faire l'objet d'une évaluation ces prochaines semaines afin de trouver la personne remplaçante.

Dans l'intervalle, M. Jérôme Bourqui a été désigné comme responsable ad interim de l'exploitation de notre association. A relever que MM. Bourqui et Papaux poursuivent actuellement leur formation afin d'obtenir le brevet d'exploitant de station d'épuration.

Depuis mars 2019, la situation de santé de M. Papaux s'est améliorée et lui a permis de réintégrer son poste de travail. Face au départ de M. Marc-André Périsset à fin mai et la recherche d'un nouveau collaborateur, la collaboration avec la société AIDCOM se poursuivra encore quelques mois.

Les 10 janvier et 15 mai 2019, deux séances de discussion ont été organisées avec la Préfecture de La Glâne et le Service de l'environnement afin de clarifier la notion de rapprochement des stations d'épuration de Romont et d'Autigny, telle que prônée par les instances cantonales en matière d'aménagement du territoire. Finalement, lors de la séance de mai, l'option de mettre en place un groupe de travail regroupant une délégation de nos comités respectifs et nos responsables d'exploitation a été prise afin de poursuivre l'idée d'un rapprochement concret de nos associations d'épuration, voire à futur peut-être l'agrandissement de la STEP d'Autigny, avec la mise en place du traitement des micropolluants sur ce site et ainsi la suppression de la STEP de Romont, tout en mettant en place une canalisation de liaison entre deux. Chacun de nos comités va désigner prochainement les personnes les représentant pour une première rencontre agendée au 25 juin prochain. Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite des démarches de ce groupe de travail.

A fin février, la facturation de l'annuité 2019 – 1^{ère} partie a été faite auprès de nos communes-membres et de la place d'armes de Drognens, ceci en conformité avec le budget 2019.

Le 12 mars 2019, suite à un courrier de la commune de Romont quant à la « saturation » de sa déchetterie située au nord du site de la STEP et une éventuelle adaptation de la circulation inhérente à son fonctionnement à l'extrémité de nos bassins, une prise de position de notre comité est intervenue. Celle-ci est quelque peu mitigée en considération aux aspects de sécurité à assurer autour de nos bassins, à l'espace nécessaire pour garantir une activité rationnelle de nos tâches, que cela soit pour les bassins d'aération respectivement pour l'accès au silo à boues déshydratées. La question de l'avenir de nos installations sur ce site pourrait influencer les décisions à prendre à ce sujet pour le futur.

Le 9 avril 2019, le rapport d'exploitation 2018 préparé par notre exploitant a été adopté par le comité.

Le 30 avril 2019, les comptes 2019 ont été approuvés par le comité et transmis aussitôt à l'organe de révision, la fiduciaire Marc Gobet SA, à Romont. Lors de cette séance, décision a été prise de mettre à jour la situation des entreprises situées dans le périmètre de notre association d'épuration avec le bureau ESCO, soit M. Kottelat, qui est chargé du suivi du cadastre des eaux industrielles. En effet, depuis quelques années, un suivi a été mis en place et il est important de faire le point sur l'état de traitement organisé par ces entreprises, respectivement de contrôler que celles-ci respectent toujours bien leurs modes d'assainissement et de pré-traitement ainsi que leurs installations soient maintenues parfaitement opérationnelles. Des contacts sont dès lors en cours entre le bureau ESCO et les administrations communales. Lors de cette séance, la question d'une éventuelle acquisition d'un engin de levage type Manitou ou Weidemann a été abordée afin de faciliter les tâches de manutention, non seulement sur le site de la STEP mais surtout aussi sur les emplacements des STAPs.

2. INFORMATIONS SUR ÉTUDES PGEE – RÉGIONALISATION DES STEPS

Plus aucun travail lié à l'investissement n'a lieu depuis plusieurs années. Les tâches liées à l'exploitation et à l'entretien de nos installations nous préoccupent toujours plus dans le but de garantir le bon déroulement du processus de l'épuration des eaux de notre association.

La mise en place de tous les équipements et installations nécessaires à l'épuration des eaux usées de la région n'est de loin pas éternelle, des signes de fatigue et de vieillissement apparaissent régulièrement, cela impliquant donc des remplacements et renouvellements d'équipements et d'installations. C'est dans ce sens que le comité œuvre avec le personnel d'exploitation pour que les conditions d'exploitation soient respectées au mieux tout en considérant l'aspect énergétique et financier des charges de fonctionnement.

En ce qui concerne le PGEE, le bouclage des études est terminé depuis 2009 avec des compléments demandés par le SEN en 2014.

Le dossier final des compléments requis a été remis aux autorités compétentes en vue de son approbation au mois de janvier 2016. Toutefois, comme annoncé lors de précédentes assemblées des délégués, il est apparu à fin juin 2017, qu'après divers rappels sollicités auprès du SEN, ce service nous a communiqué qu'il n'était pas en mesure de pouvoir procéder aux approbations nécessaires, du fait qu'un des bureaux d'ingénieurs mandaté n'avait toujours pas pleinement remis tous les éléments du dossier d'approbation de ces études.

Ceci a été réglé finalement après moult rappels à fin octobre 2018. Dès lors, tous les documents sont maintenant entre les mains du SEn pour traitement.

Au niveau de l'étude de régionalisation des STEPs de Romont et Autigny, le groupe de travail à désigner va pouvoir œuvrer dès cet été.

3. LE PROGRAMME DU COMITÉ

Comme vous pouvez le constater dans ce traditionnel rapport, le comité reste toujours très attentif au maintien de nos infrastructures, tout en préservant l'aspect économique de leur renouvellement. Une réflexion en vue des adaptations à apporter au niveau des équipements en place, qu'il faut remplacer ou renouveler, a lieu à chaque reprise que cela se présente dans le but d'éviter que les travaux futurs ne concordent pas avec les choix opérés et avec comme nouvelle donnée l'aspect de la régionalisation de nos STEPs.

4. ASPECT FINANCIER

L'aspect financier des travaux réalisés depuis la constitution de l'association n'a pas évolué depuis notre dernière assemblée des délégués. Notre association n'a plus aucune dette bancaire. Nous sommes toujours en contact avec l'Administration fédérale des contributions AFC par le biais de notre comptable pour ce qui concerne plus particulièrement la TVA. Il s'agit notamment de l'assujettissement ou non des avances des communes qui sont mis en réserve pour les investissements futurs.

5. CONCLUSION

Le travail initial confié au comité de direction lors de la constitution de l'association de l'AIMPGPS le 2 mars 1995 pour la mise en place des infrastructures nécessaires à l'épuration des eaux de notre région se poursuit quant au maintien de nos infrastructures dans les meilleures conditions pour chacun de nos partenaires ; que cela soit les communes – membres et la place d'armes de Drognens, tout en pensant avenir et futur.

Je profite dès lors de ce 49^{ème} rapport présidentiel pour adresser de sincères remerciements à chacun pour l'excellente collaboration qui règne autour de nous, en ayant une attention à M. Willy Schorderet, notre président de l'assemblée des délégués, à mes collègues du comité, à M. Jonathan Dorthe, représentant du SEn, à tout notre personnel d'exploitation et à Mme Céline Castella, secrétaire-caissière.

Je vous remercie de votre attention.

Daniel BARD

Romont, juin 2019